

MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Subventions de Recherche en Botanique/Mycologie et Zoologie Florence M. Christie

Nous sollicitons des propositions de recherche de haute qualité dans les domaines suivants: systématique, études floristiques et faunistiques, anatomie/morphologie comparative ou fonctionnelle, biogéographie, et conservation biologique. La majeure partie de la recherche sur le terrain doit s'effectuer au Nouveau-Brunswick. La préférence sera accordée aux études portant sur des espèces rares et menacées d'extinction, ou sur des groupes taxonomiques peu connus dans la province. Normalement, deux bourses de 1 000 \$ chacune seront attribuées chaque année: l'une en botanique ou en mycologie, et l'autre en zoologie. Ces bourses sont ouvertes aux étudiants des cycles supérieurs et aux scientifiques établis.

Les formulaires de demande sont disponibles au bureau administratif de votre département ou du Musée du Nouveau-Brunswick. Les propositions de recherche accompagnées d'un budget détaillé et d'un formulaire de demande doivent être envoyées par la poste ou par courriel au plus tard le 31 décembre 2006 au:

Dr Stephen Clayden
Département des sciences naturelles
Musée du Nouveau-Brunswick
277, avenue Douglas
Saint John, NB, E2K 1E5, CANADA
Courriel: stephen.clayden@nbm-mnb.ca

Musée du Nouveau-Brunswick – Département des sciences naturelles
277 Douglas Avenue, Saint John, NB, Canada E2K 1E5

Subventions de recherche en Botanique/Mycologie et Zoologie Florence M. Christie

FORMULAIRE DE DEMANDE

Tous les renseignements contenus dans ce formulaire seront traités confidentiellement
Vous êtes prié(e) de répondre à chacune des questions qui suivent
Seuls les dossiers complets seront étudiés

COCHER LE TYPE DE BOURSE POUR LEQUEL VOUS FAITES UNE DEMANDE

Bourse de recherche en Botanique/Mycologie

Bourse de recherche en Zoologie

NOM _____

TITRE OU POSTE _____

INSTITUTION _____

ADRESSE _____

NO DE TELEPHONE _____ COURRIEL _____

POUR ETUDIANT(E), NOM DU DIRECTEUR DE THESE _____

TITRE DU PROJET _____

DATES DU PROJET du _____ au _____

DESCRIPTION DU PROJET (Veuillez annexer une feuille séparée)

Veuillez fournir une description de 1 à 3 pages du projet ainsi qu'un budget détaillé montrant comment cette allocation serait utilisée dans vos recherches

PIECES JOINTES AU DOSSIER (Veuillez joindre les renseignements suivants)

- curriculum vitae
- les noms de deux personnes références
- pour les étudiants, une lettre du directeur ou de la directrice de thèse
- description du projet

ENGAGEMENT DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Je m'engage à respecter les conditions et le règlement du programme de bourses ainsi que la décision des membres du jury. Si j'obtiens une bourse, je m'engage à l'utiliser conformément au projet décrit précédemment et à renoncer à la dite somme si je dois annuler ce même projet.

Signature _____ Date _____

Termes de référence

1. Deux bourses seront accordées chaque année par le Département des sciences naturelles du Musée du Nouveau-Brunswick (MNB): une Bourse de recherche en botanique/mycologie et une autre Bourse de recherche en zoologie. Les bourses seront accordées à des individu(e)s plutôt qu'à des institutions ou organismes.

2. Ces bourses seront connues sous les noms de:

- a) Bourse de recherche en botanique/mycologie F.M. Christie du Musée du Nouveau-Brunswick
- b) Bourse de recherche en zoologie F.M. Christie du Musée du Nouveau-Brunswick

3. Le choix des boursiers ou des boursières sera fait par le Comité des bourses. Ceci comprendra des membres du personnel du MNB. Un(e) membre du personnel du Département des sciences naturelles servira de président(e) de ce comité.

4. On doit soumettre à l'attention du Comité des bourses les formules de demande, y compris une description du projet et un budget, au plus tard le 31 décembre de chaque année. Les candidat(e)s seront informé(e)s par la poste des décisions du Comité des bourses au plus tard huit semaines après la date limite pour la réception des demandes. Tout(e) candidat(e) doit fournir les noms de deux personnes références. Les étudiant(e)s doivent joindre une lettre de leur directeur ou directrice de thèse à la demande de bourse.

5. Les bourses seront ouvertes aux scientifiques actifs(ves) dans la recherche et aux étudiants de 2e et de 3e cycles. Elles auront une valeur de 1 000\$ (CAN). La valeur des bourses sera révisée par le Comité des bourses si on le juge nécessaire.

6. Nonobstant le paragraphe 1, les boursiers(ères) doivent être associé(e)s à une institution scientifique reconnue tels un musée, une université ou un service gouvernemental. Dans les cas où un(e) candidat(e) n'a pas une telle association, il (elle) peut être proposé(e) comme associé(e) de recherche dans le Département des sciences naturelles du MNB et alors cette institution administrerait la bourse.

7. Une personne ne peut recevoir qu'une bourse de recherche au cours d'une année donnée.

8. Dans le cas où aucun projet satisfaisant n'est reçu au cours d'une année, le Comité des bourses se réserve le droit de ne pas octroyer de bourse cette année-là.

9. Les conditions suivantes s'appliqueront à la recherche soutenue par ces bourses:

- a) Toute ou la plus grande partie de la recherche doit être faite au Nouveau-Brunswick ou porter sur des spécimens qui proviennent du Nouveau-Brunswick.
- b) Nous sollicitons des propositions de haute qualité dans les domaines suivantes: systématique, études floristiques et faunistiques, anatomie/morphologie comparative ou fonctionnelle, biogéographie, et conservation biologique. La majeure partie de la recherche sur le terrain doit s'effectuer au Nouveau-Brunswick. La préférence sera accordée aux études portant sur des espèces rares et menacées d'extinction, ou sur des groupes taxonomiques peu connus dans la province.

10. Les boursiers(ères) devront:

- a) offrir des collections, ou des duplicata des collections, générées par les bourses au Musée du Nouveau-Brunswick.
- b) reconnaître avoir reçu de l'aide en inscrivant le nom de la bourse au complet (voir no 2) dans toutes les publications ou tous les communiqués résultant de la recherche effectuée grâce à la bourse.
- c) présenter un rapport sur la recherche effectuée ainsi que sur toutes découvertes importantes, au plus tard un an après la réception de la bourse.
- d) présenter les documents suivants au Comité des bourses: un tiré à part de toute publication technique ou de vulgarisation, touchant la recherche effectuée grâce à la bourse et, dans le cas des étudiant(e)s, une seule copie de la thèse finale qui sera déposée dans la bibliothèque du MNB.

11. Le Musée du Nouveau-Brunswick se réserve le droit de faire de la publicité sur l'attribution des bourses.